

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. HELIE

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - Projet de rénovation du centre commercial - Acquisition d'une cellule commerciale**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche, le projet de rénovation du centre commercial nécessite de poursuivre la maîtrise foncière, par la Ville, des locaux concernés.

Un accord amiable est intervenu avec Madame Pascale Huguenet Levenard, propriétaire d'une cellule commerciale, constituant le lot n°81 de la copropriété cadastrée section EM n°433.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce bien libre d'occupation, d'une surface d'environ 28 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 14 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine, auquel s'ajoute une commission d'agence de 2 000 €, soit la somme totale de 16 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur Madame Pascale Huguenet Levenard demeurant 25, rue Arthur Rimbaud - 21000 Dijon, du lot n°81 de la copropriété du centre commercial de la Fontaine d'Ouche cadastrée section EM n°433, d'une surface totale d'environ 28 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 14 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence de 2 000 €, soit la somme totale de 16 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
- 5 FEV. 2009



